

Vigilance accrue à Scandola

C'est pourtant bien connu, notre patrimoine naturel est fragile, donc précieux. Encore plus face aux comportements souvent irresponsables de certains indéclicats. C'est pour cela, qu'hier matin toute une équipe de gendarmes, accompagnée pour l'occasion du sous-préfet de Calvi, Jérôme Seguy, patrouillait dans la réserve de Scandola.

Effectivement, l'objectif de cette opération n'est pas de distribuer les contraventions à tour de bras mais plutôt de montrer la présence des autorités et d'informer les gens sur les gestes inappropriés dans ce type de zone. C'est "une présence terrain sur le territoire", confirme d'ailleurs le capitaine Pascal Herve. Ce à quoi tous s'accordent sur le fait qu'il s'agit davantage "d'expliquer que de sanctionner. Ça dépend aussi de l'infraction, car on ne peut pas demander la même chose d'un plaisancier et d'un professionnel de la navigation".

"On est là pour faire de la prévention"

En somme, ils fonctionnent surtout au cas par cas, et ce ne sont pas les plaisanciers contrôlés ce matin-là qui diront le contraire. De ce fait, on constate tout de suite que de nombreux profils sont présents sur la mer et que, la plupart du temps, les infractions sont dues à une méconnaissance du site tout autant qu'à une inconscience réelle. "Parfois, on a des personnes qui, bien qu'ils aient passé le permis bateau, n'ont pas navigué depuis des années, ils ont tout oublié", glisse le capitaine de bord Jonathan Neel.

Il faut dire que, patrouillant par équipe de deux à trois personnes, en passant jusqu'à 10 heures en mer par



La patrouille a procédé à de nombreux contrôles préventifs lors de cette opération.

/PHOTOS LMARY

jour, les autorités en voient bien souvent de toutes les couleurs. Ainsi, les autorités (douaniers, gendarmes, agents du parc...), n'ont de cesse de collaborer entre elles pour limiter les risques d'accidents.

"Hier, des plaisanciers se baignaient dans la grotte, en plein sur la zone de passage des bateaux...", déplore le MDC, Marcel Alonzo.

Cette anecdote semble d'ailleurs n'être qu'une goutte d'eau dans l'océan. Les infractions les plus répandues ? Excès de vitesse, mouillage interdit, matériel de sécurité manquant ou bien périmé... Les erreurs, conscientes ou non, sont légion. De plus, viennent s'ajouter à cela des obstacles comme le pavillon des navires. En effet, lors d'un contrôle, c'est la réglementation du pays où le bateau est immatriculé qui l'emporte sur celle du territoire. En

outre, bien souvent, elle diffère de la loi française. Par conséquent, la vérification administrative, tout comme celle du matériel obligatoire à bord, est rendue impossible. Seul le comportement est ainsi passible de réprimande. En parallèle, il arrive que les autorités maritimes puissent faire face à la mauvaise foi des individus contrôlés comme l'évoquent le sous-préfet et le capitaine Herve : "En général les gens coopèrent sans problème, mais il arrive que les professionnels contestent", car ils n'apprécient visiblement pas d'être repris devant les passagers semble-t-il, ce qui complique un peu les choses.

Une réglementation spécifique à Scandola

C'est pourtant bien dommage, car les conduites irresponsables portent un lourd préjudice à la réserve natu-

relle. Plus particulièrement d'un point de vue écologique d'ailleurs. La réserve, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, est soumise à une réglementation spécifique souvent ignorée des visiteurs.

Cela, pour diverses raisons : une mauvaise information à terre, ou encore de la pure négligence. "En général ils ont une carte mais soit ils ne savent pas la lire, soit ils n'en prennent même pas la peine", s'agace Jérôme Seguy.

Par conséquent, rappelons-le, il est impératif de se renseigner au préalable de ce qu'il est permis de faire ou non sur le superbe site de la réserve naturelle de Scandola. La réserve sera même la première à le rendre à ces visiteurs : ces conduites vertueuses assurent, seules, l'avenir du site de Scandola, et sa préservation.

LESLIE MARY